



COMPTE RENDU SOMMAIRE CONSEIL MUNICIPAL DE MONTAGNY LES BEAUNE SEANCE DU JEUDI 23 FEVRIER 2017

L'an deux mil dix-sept le vingt-trois février, à 20h30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Richard ROCH, Maire.

Etaient présents : M. Richard ROCH, Mme Sylvia GAUTHERON, Mme Bernadette VALLET, M. Laurent PELLETIER, M. Alain CARION, Mme Anne-Lise DENEUVE, M. Guillaume DURAND de GEVIGNEY, M. Roland DAVID, Mme Brigitte LACROIX, M. Marcel RIOND, M. Michel BLIN, M. Thierry EUVRARD, M. Jean-François GROUD, M. Nicolas DE DEMO.

Etait excusée : Mme Frédérique DEVIGNE, donne pouvoir à M. Guillaume DURAND de GEVIGNEY

Secrétaire de séance : M. Guillaume DURAND de GEVIGNEY

Après avoir approuvé la séance du 26 janvier 2017, le Conseil Municipal a délibéré sur les points suivants :

INFORMATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL

Dans le cadre de sa délégation, M. le Maire informe :

- qu'il n'a pas fait valoir le droit de préemption de la commune, à l'encontre de la propriété située 12 rue des Gravières,
- qu'il a signé le bon de commande pour l'étude acoustique de la salle des Fêtes pour un montant de 1 440.00 € TTC.

DELIBERATIONS

1 – CONVENTION « GESTION DES EAUX PLUVIALES » AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **AUTORISE le Maire** à signer une convention « gestion des eaux pluviales » permettant de différer la prise en charge effective de la compétence par la communauté d'agglomération Beaune Côte et Sud, dans l'attente de l'aboutissement des études de transfert.

2 – CONVENTION DE SOLLICITATION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX EN MATIERE DE VOIRIE

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la convention signée avec le Conseil Départemental pour la réalisation de prestations (fourniture d'enrobé à froid, de sel de déneigement, travaux de point à temps, de signalisation etc...) est arrivée à échéance le 31 décembre 2016 et qu'il convient de la renouveler. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **AUTORISE le Maire** à signer une convention de sollicitation des services départementaux en matière de voirie.

3 – ACHAT D'UN PHOTOCOPIEUR

Après étude de différents devis, le Conseil Municipal **DECIDE de retenir la proposition** de Rex Rotary pour l'achat d'un photocopieur pour la mairie moyennant la somme de 3 000 € TTC et un coût copie de 0,004 € pour la copie Noir et Blanc et 0.04 € pour la copie couleur. **AUTORISE le Maire** à signer le bon de commande et le contrat de service avant le vote du budget et **S'ENGAGE** à inscrire la somme au budget 2017.

4- ETUDE DE DEVIS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE d'inscrire au budget 2017** les travaux d'installation d'une climatisation à l'école moyennant la somme d'environ 8 000 €.
- **ACCEPTE les devis suivants** et **AUTORISE le Maire** à signer les bons de commande :
 - . Fourniture et pose d'une porte au-dessus de l'escalier du secrétariat de la mairie afin de limiter les pertes de chauffage, pour un montant de 924.00 € TTC.
 - . Achat de deux vitrines d'affichage extérieur pour la mairie, pour un montant de 1 140.00 € TTC.
 - . Achat de deux panneaux de basket, pour un montant de 1 488.00 € TTC.
- **AJOURNE sa décision** concernant l'achat de deux containers pour la Voile.

5 – RENOUELEMENT CONTRAT AIDE

Le Conseil Municipal **DECIDE de renouveler**, pour une période d'un an, le contrat aidé de l'agent chargé de l'entretien des espaces verts. **AUTORISE le Maire** à entreprendre les démarches nécessaires, à signer le contrat de travail ainsi que la convention avec Pôle Emploi.

6 – BUREAU DES ELECTIONS PRESIDENTIELLES

Le Conseil Municipal **DESIGNE les membres du bureau de vote** pour les élections présidentielles des 23 avril et 7 mai prochains.

7 – AFFAIRES DIVERSES

M. le Maire,

DONNE LECTURE du compte rendu du dernier conseil d'école. Les prévisions d'effectifs pour la prochaine rentrée sont de 131 élèves, dont 47 de Montagny. Le cross des écoles à Meursault est prévu le 3 avril prochain et la rencontre athlétisme à Sainte Marie la Blanche le 22 mai 2017. La commune remettra une coupe lors de ces manifestations.

INFORME qu'il est saisi d'une demande de dérogation scolaire. La question des frais de scolarité sera inscrite à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

INFORME que la commune a obtenu un accord de subvention départementale pour la rénovation des menuiseries de la SUM, pour un montant de 21 350.00 €.

INFORME que le site internet de la commune est désormais en ligne et accessible sous le nom « **montagny-les-beaune.fr** ».

INFORME du calendrier des travaux de l'année 2017 :

. **A partir du 6 mars 2017**, pour une durée de 3 semaines environ, **travaux de réfection du chemin de la Pierre qui Vire** (Vente privée). Un arrêté de circulation interdira la circulation chemin des Ormeaux dans le sens « Rue de la Grande Corvée pour rejoindre la rue de l'Eglise ». La déviation se fera par la rue de la Grande Corvée.

. **Première quinzaine d'avril : remplacement des menuiseries de la SUM**. Les associations seront informées que les activités ne seront pas possibles dans la salle pendant les travaux.

. **Mars à juin** : installation de l'armoire destinée à la fibre rue de l'Eglise.

. **Mai/juin** : Programme de **travaux de voirie** par la commune.

. **Septembre/Octobre : Reprise complète de la voirie de la rue de Beaune (RD 113)** par le Département, de la pancarte d'entrée de village jusqu'au rond-point de la rue de l'Eglise. De fortes perturbations de circulation sont prévues et des déviations seront mises en place. L'information sera diffusée en temps utile.

INFORME que la plateforme d'instructions des droits du sol a traité 21 permis de construire, 5 déclarations préalables et un certificat d'urbanisme opérationnel, pour l'année 2016. Le coût s'élève à 7 465.66 € avec une participation du fonds de solidarité (s'il est maintenu) de 4 019 €.

FIXE la réunion pour la préparation du budget au vendredi 17 mars 2017 à 13 heures avec M. GAROT, Trésorier.

Prochaine réunion : jeudi 30 mars 2017 à 20 heures 30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 15.

Le Maire,

Richard ROCH